



Au pays d'Enrique...aussi

En Espagne comme en France, la Fnac n'aime pas vraiment les syndicats, enfin ceux qui résistent, et c'est le cas de CO.BAS.

Le syndicat CO.BAS, organisation de classe et revendicatif, est issu d'une scission de la CCOO, syndicat réformiste et d'accompagnement.

La direction de la Fnac de Madrid (Callao) refusait de reconnaître sa représentativité alors que le syndicat avait fait localement 55% des suffrages. Les salariés ont largement préféré CO.BAS pour les représenter, la Fnac n'a pas digéré ce choix, pas plus que la désignation d'un délégué syndical qu'elle a contestée et la société a insisté.

L'affaire est donc allée en justice et le résultat est tombé très récemment, prononcé par « l'audiencia National », sorte de Tribunal de Grande Instance de portée nationale.

La Société a été condamnée à indemniser le syndicat pour le préjudice moral, notamment d'avoir fait entrave à la liberté syndicale.

Les agissements de la Fnac y étant qualifiés de « faute grave », c'est le barème maximum qui a été appliqué.

Pour faire bonne mesure, la même juridiction a ajouté une amende, considérant que la Fnac avait volontairement et en dépit du bon sens soutenu une interprétation contraire à la doctrine et à la jurisprudence sociale du pays.

Le secrétaire du comité, et désormais délégué syndical de CO.BAS, José Luis SOLANO commente la décision en expliquant que la Fnac ne veut pas de CO.BAS, qui défend réellement les droits des travailleurs, mais qu'elle préfère des représentants malléables.

Nom de Dieu, ça rappelle quelque chose...

01 septembre 2018